



LYCEE LA HOTOIE  
Rue du Bâtonnier Mahiu – BP 61602  
80016 AMIENS cedex 1  
Tél : 03.22.22.47.47  
E-mail :  
[hotoiesecretariatscolarité@ac-amiens.fr](mailto:hotoiesecretariatscolarité@ac-amiens.fr)  
Site : [www.lyceelahotoie.org](http://www.lyceelahotoie.org)

# TS2TMD

## DOSSIER DE REINSCRIPTION RENTREE 2025

**Le dossier de réinscription sera accepté sous réserve des décisions du conseil de classe du second semestre et de l'affectation par les services du rectorat le cas échéant.**

NOM de l'élève : \_\_\_\_\_ Prénom :

Sexe :  masculin  féminin

Redoublant :  oui  non - Classe précédente en 2024/2025 :

Enseignements obligatoires	<b>Langues vivantes</b> <i>(LV1 anglais pour tous les élèves)</i> <input type="checkbox"/> Allemand 2 <input type="checkbox"/> Espagnol 2 <input type="checkbox"/> Italien 2 <input type="checkbox"/> Portugais 2
	<b>Enseignement de spécialité :</b> <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Danse
<b><u>NON</u></b> <b><u>obligatoires</u></b>	<b>Options facultatives</b> (un seul choix possible) <input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Cinéma audio visuel <input type="checkbox"/> EPS éducation physique et sportive <input type="checkbox"/> Atelier du mouvement (possible pour les élèves circassiens uniquement)

### Régime

- Demi pensionnaire à la prestation  
 Interne (sous réserve des places disponibles, réponse le 11/07)

## **REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE LA HOTOIE.**

Le retour du dossier de réinscription vaut adhésion au respect du règlement intérieur de l'établissement. Le règlement intérieur peut être consulté sur le site internet du lycée.

## **CHARTE INFORMATIQUE.**

Le retour du dossier de réinscription vaut adhésion à la charte informatique du lycée et s'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues. Il reconnaît également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe sera communiqué par le professeur principal à la rentrée.

## **OPTIONS ET LANGUES DEMANDEES**

Les options et langues demandées par l'élève et ses parents sont notées ci-dessus.  
Un changement en cours d'année ne sera plus possible après une période d'essai indiquée en début d'année scolaire.

La présence du lycéen aux cours correspondants à ces options choisies est obligatoire.  
Les signatures apposées ci-dessous engagent l'élève et ses parents au respect de ces options.

## **INTERNAT**

L'internat du lycée offre un nombre de place limité. Les familles seront informées par courrier ou par mail de l'admission ou de la non admission de leur enfant à l'internat mi juillet.

DATE :

Signature de l'élève :

Signature d'un responsable légal :

**La date, les horaires de rentrée, les listes de manuels scolaires et les informations relative à l'intendance seront communiquées sur le site du lycée début juillet 2025.**

# FICHE INTENDANCE - 2025/2026 -

## IDENTITE DE L'ÉLÈVE

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Classe prévue pour 2025/2026 : .....

N° de la carte génération Hauts de France : .....

## INSCRIPTION AU SERVICE D'HÉBERGEMENT

Veuillez cocher ci-dessous, la case correspondant au régime choisi.

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

L'élève est-il (elle) boursier(ère) : Oui  (fournir un RIB pour le versement) Non

Echelon de bourse à préciser :

## COORDONNÉES DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LÉGAL

NOM – PRÉNOM : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone / Portable : ...../..... Adresse mail : .....

## COORDONNÉES DU RESPONSABLE FINANCIER (= La personne qui paie les frais scolaires)

NOM – PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone / Portable : ...../..... Adresse mail : .....

### **En cas de placement judiciaire ou de mesure de curatelle :**

**FOURNIR UNE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE, POUR TOUS LES ÉLÈVES DONT LES FRAIS DE ½ PENSION OU D'INTERNAT SERONT PRIS EN CHARGE PAR UN ORGANISME D'AIDE SOCIALE.**

**L'ATTESTATION PRÉCISERA LE SERVICE ET L'ADRESSE POSTALE, OÙ LES FACTURES DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES PAR LE LYCEE, AINSI QUE LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS SCOLAIRES.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signatures des parents ou du responsable légal,  
attestant l'exactitude des renseignements

indiqués ci-dessus : **IMPORTANT** : Joindre  
**obligatoirement** un relevé d'identité bancaire.

# Lycée La Hotoie

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir en début de chaque année scolaire : cette fiche a pour fonction de recueillir le consentement des représentants légaux afin de permettre de gérer au mieux une éventuelle urgence, d'administrer un médicament, et de servir à la collecte des données destinées à être enregistrées dans les applications numériques des professionnels de santé de l'Education nationale. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire à l'aide de la « Fiche d'informations de santé », à remettre en **maines propres** à l'infirmier ou sous **enveloppe fermée** à son intention.

Année scolaire :

Classe :

- Externe  
 Demi-pensionnaire  
 Interne

## Identification de l'élève :

**Nom :**

**Prénoms :**

**Sexe :**

**Date de naissance :**

**Téléphone de l'élève :**

## Identification des parents ou des responsables légaux :

M.  Mme : Nom Prénom

Adresse : Numéro et rue

Complément (appartement résidence, ...), Code postal et Ville

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté déterminé par le SAMU-centre15. Les parents ou les responsables légaux sont avertis dans les meilleurs délais par l'établissement. **Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.** En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Indiquer au moins deux numéros de téléphone portable.

Personne à joindre	N° de téléphone portable	N° de téléphone domicile	N° de téléphone professionnel
Civilité, nom, <u>lien de parenté</u>			
Civilité, nom, <u>lien de parenté</u>			
Civilité, nom, <u>lien de parenté</u>			
Personne susceptible de vous joindre facilement :			

## Renseignements concernant l'élève :

Médecin habituel de l'enfant : Dr

Téléphone :

Adresse :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

L'élève a : -un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation -*situation de handicap*-)

Oui  Non

-un PAI (Projet d'Accueil Individualisé -*raison de santé*-)

Oui  Non

PPS et/ou PAI seront joints à cette fiche en cas de sortie ou de voyage scolaire.

-un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé -*troubles des apprentissages*-)

Oui  Non

Observations particulières que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'établissement :

Continuer au verso si besoin

Vu, et pris connaissance, le

Signature des responsables légaux :

## LA MAISON DES LYCEENS AU LYCEE DE LA HOTOIE

La Maison des lycéens, constituée sous forme d'association dont le siège se situe dans l'établissement, la Maison des lycéens obéit au régime de droit commun des associations, défini par la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association.

La Maison des Lycéens a pour finalité

- De promouvoir l'apprentissage de la vie civique et démocratique.
- De promouvoir, coordonner, aider, et animer toutes les activités socio-éducatives de l'établissement (clubs, organisations de manifestations culturelles, ...)
- D'aider au développement de la vie culturelle au lycée et donner aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes.
- De rassembler les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

La Maison des lycéens fonctionne en relation étroite avec le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL).

Cette association fonctionne avec l'élection d'un conseil d'administration qui nomme un bureau de fonctionnement avec un président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Concrètement, la Maison des Lycéens finance l'achat de BD et l'abonnement à certains journaux au CDI. Elle est le cadre idéal pour élaborer des projets en autonomie, comme la réalisation d'un journal lycéen (projet d'élèves ...), l'organisation d'une manifestation particulière (concert, fête d'internat ...), Ciné-club, club de jeux ...

Toutes les idées seront les bienvenues lors de la réunion de présentation en début d'année.

**Pour tous ces projets, la Maison des Lycéens a besoin de votre contribution et de votre cotisation.**

**La cotisation pour 2025/2026 est de : 6 €**

Les internes du lycée profitent des avantages de cette association (fête d'internat, activités diverses...).

**Il est indispensable de cotiser pour assurer la continuité de cette association.**



### INSCRIPTION À LA MAISON DES LYCÉENS (En majuscules)

Nom :

Prénom :

Classe :

J'adhère à la Maison des lycéens pour la somme de 6 €.

(Merci d'indiquer le nom et la classe de l'élève au dos du chèque)